



République Française

Département de Haute-Loire

*MAIRIE DE PRESAILLES*

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 16 août 2023**

**DATE DE CONVOCATION : 9 AOÛT 2023**

**ORDRE DU JOUR**

Repas des aînés  
Fête du fin gras

**Questions diverses**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 août, à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, MIALON Florian, RIBES Xavier, MASSON David, MIGLIORINI Aurélie, PESSEMESE Bernard, VIALE Karine

**Absents représentés :** néant

**Etaient absents,** SOUCHIERE Loïc, TERRASSE Chloé, FAURE Yohan, BREYSSE Christian

**Procuration :** néant

**Secrétaire de séance :** VIALE Karine

La séance est ouverte à 20h00

**Ordre du jour**

**Repas des aînés**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que le repas des aînés se tienne le vendredi 17 novembre à 12h00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte que le repas des aînés se tienne le vendredi 17 novembre 2023 à 12h00.

**Fête du Fin Gras**

Monsieur le Maire souhaite que la commune soit candidate au Fin Gras. Cette manifestation se déroulera le 1<sup>er</sup> week-end de juin.

Après avoir écouté et en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte que la commune de Présailles soit candidate au Fin Gras
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette candidature.

## *Questions diverses*

### **Adhésion de deux communes au Syndicat de gestion des Eaux du Velay**

Monsieur le Maire fait part du courrier émanant du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay stipulant la demande des communes de Fay sur Lignon et de Saint Arcons de Barges de vouloir adhérer au Syndicat.

Monsieur le Maire fait également part de l'avis favorable du Syndicat des Eaux du Velay à la demande de la commune de Fay sur Lignon, avis émis par le Syndicat des eaux du Velay en date du 28 juin 2023 au titre du transfert de la compétence assainissement non collectif (SPANC).

Monsieur le Maire fait également part de l'avis favorable du Syndicat des Eaux du Velay à la demande de la commune de Saint Arcons de Barges au titre du transfert de sa compétence Assainissement non collectif.

Après avoir écouté monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil Municipal

- Accepte l'adhésion de la commune de Fay sur Lignon au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.
- Accepte l'adhésion de la commune de Saint Arcons de Barges au Syndicat de gestion des Eaux du Velay.

### Demande d'acquisition de terrains :

**Demande de monsieur Gérald NAI :** Monsieur NAI souhaiterait acquérir le terrain jouxtant les parcelles C 1823, C510 et C511 dont il est propriétaire.

**Demande de madame BISCARAT Monique :** Madame BISCARAT souhaiterait acquérir le terrain jouxtant la parcelle C507 dont elle propriétaire ou faire un échange avec la parcelle C503.

**Demande de monsieur GRANGET Michel :** Monsieur GRANGET souhaiterait acquérir une partie du terrain communal situé derrière sa maison au 4 route de Charbadeuil afin qu'il puisse stationner son véhicule et faire des travaux d'assainissement.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps, de vérifier si ces biens sont communaux ou biens de section et précise que toutes ces demandes feront l'objet d'une visite sur le terrain. Ces demandes viennent s'ajouter aux autres déjà reçues en mairie depuis deux ans.

Assainissement : Monsieur le Maire fait part de ses interrogations quant à l'assainissement

des logements locatifs, l'élu MASSON David suggère que certains soient mis aux normes. Il précise également qu'un état des lieux a été réalisé et que des travaux seront engagés afin de mettre en conformité ceux qui ne le sont pas.

La Cure : Le Maire informe le conseil municipal que les travaux sont en cours et que le lot maçonnerie arrive à son terme. Le Maire remercie l'adjoint RIBES Xavier et le conseiller MIALON Florian de leur présence régulière pour le suivi des travaux.

Matériel de déneigement : Le renouvellement du matériel est en cours, un appel d'offre obligatoire va être déposé dans les semaines à venir.

Pylône de téléphonie : Monsieur le Maire précise que le projet est en cours et qu'un document relatif à ce projet est consultable par chacun en mairie aux horaires d'ouverture de celle-ci.

PLUI : Le Maire rappelle qu'une enquête publique concernant le projet de PLUI se déroulera du 28 août au 28 septembre 2023 inclus, qu'un document relatif à cette enquête est consultable par chacun en mairie aux heures d'ouvertures de celle-ci.

Terrain de Boules Charbadeuil : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier des habitants de Charbadeuil, par lequel ces derniers souhaiteraient qu'un terrain de boules avec un soit aménagé à proximité des poubelles actuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07

-